

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE VICHY du 3 MAI 2025

### RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

---

**EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025**

---

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Fédération, nous vous avons réunis en Assemblée Générale annuelle, le 25 avril 2026 à ALBI, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Fédération durant l'exercice clos au 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Ensuite, il sera donné parole au Commissaire aux Comptes afin d'exposer ses contrôles, son rapport et ses conclusions. Puis, la Commission de Contrôle Économique et de Gestion vous donnera son avis en totale indépendance.

En préambule, il sera noté que suite à l'assemblée générale électorale du 16 novembre 2024, l'exercice comptable 2025 constitue le premier exercice de la nouvelle mandature 2025-2028.

### ACTIVITE DE LA FEDERATION

En premier lieu, nous souhaitons porter à votre connaissance l'estimation de la valorisation des temps passés par les bénévoles au cours de l'exercice qui s'est élevée à un montant estimé de 193 399€ pour l'exercice 2025 pour un nombre total d'heures de 9 311 heures, équivalent en heure à 5,79 personnes à temps plein.

Pour rappel, la valorisation du bénévolat s'était élevée à 223 703 335€ pour l'exercice 2024, un montant particulièrement important expliqué par la gestion d'un contentieux RH dont la Fédération, et plus particulièrement l'ancien trésorier Eric LEROL, avait pris le temps nécessaire afin de respecter strictement le cadre juridique applicable et protéger les intérêts de la FFE.

Par ailleurs, la Fédération a également bénéficié au cours de l'année 2025 d'un mécénat de compétence de la part de la BNP Paribas. Celui-ci consiste pour une entreprise à mettre des collaborateurs à disposition d'un organisme d'intérêt général et pour lequel ils vont mobiliser pendant un temps leurs compétences. Ainsi, la Fédération peut compter sur les services de Khaled BENADDOU sur la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 31 décembre 2025. La valorisation des compétences apportées par Khaled BENADDOU sur cette période

a été valorisée à 62 439€ selon attestation reçue par les services des ressources humaines de la BNP Paribas en date du 27 janvier 2026.

Enfin, nous rappelons que cette valorisation n'a aucune incidence sur le résultat financier de la Fédération Française des Échecs mais traduit, entre autres, la forte implication des élus et membres des commissions (dont l'ajout du Comité d'éthique et de la Commission Développement Durable en 2025) et la question de la nécessité en ressources humaines pour l'avenir de notre Fédération.

## 1. LES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

**Progression du nombre de licenciés :** Dans la continuité des saisons précédentes, le nombre de licenciés a poursuivi sa croissance lors de la saison 2024-2025, atteignant 81 781 licenciés, soit une hausse de +7,40% par rapport à la saison 2023-2024 résultant de l'engagement constant des dirigeants, animateurs et bénévoles des 965 clubs affiliés à notre Fédération au 31 août 2025 ;

**Revalorisation de la part fédérale des licences A :** À compter de la saison 2025-2026, la part fédérale des licences A a été revalorisée de 2 € pour les catégories Jeunes de U08 à U16 et de 1 € pour les catégories Adultes. Cette mesure a été approuvée à l'unanimité par le Comité Directeur lors de sa séance des 8 et 9 mars 2025, puis confirmée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2025 avec 81,12 % des voix ;

**Partenariat renforcé avec le Crédit Mutuel :** Dans la continuité du partenariat noué en 2022 avec le Crédit Mutuel Enseignant, le Crédit Mutuel contribue à hauteur de 60 000 €/an au financement du secteur scolaire, des équipes de France jeunes et adultes, ainsi que du Championnat de France toutes catégories. Ce partenariat a franchi une nouvelle étape le 7 mai 2025, date à laquelle le Crédit Mutuel a accédé au statut de partenaire majeur de la FFE ;

**Obligation de la licence A en compétition "fédérale" :** À partir de la saison 2025-2026, la licence A devient obligatoire pour participer aux compétitions fédérales (Coupes, Championnats de France par équipes, Championnats de France individuels), à l'exception du Championnat de France Scolaires (toutes phases confondues) et des phases régionales du Trophée Roza Lallemand. Cette décision a été adoptée à l'unanimité par le Comité Directeur lors de sa séance des 15 et 16 juin 2025 ;

**Contentieux FFE / IMMORTAL GAME :** Par ordonnance de référé rendue le 14 octobre 2025, la première vice-présidente du Tribunal judiciaire de Paris a ordonné le respect de la convention de partenariat conclue le 23 juin 2023 entre la FFE et la société IMMORTAL GAME, laquelle prévoyait le versement de 100 000 € sur deux ans, à raison de 25 000 € par semestre. La société a ainsi été condamnée à verser une provision de 50 000 € au titre des échéances des 1er septembre 2024 et 1er mars 2025, demeurées impayées. En exécution de cette décision, deux saisies-attributions ont été pratiquées sur les comptes de la société en novembre 2025 et dénoncées à IMMORTAL GAME le 28 novembre 2025, laissant à cette dernière jusqu'au 29 décembre 2025 pour les contester. Aucune contestation n'ayant été notifiée au 31 décembre 2025, la procédure a suivi son cours ;

**Nouvelle convention pluriannuelle avec l'Agence Nationale du Sport (ANS) :** Dans le cadre de l'Olympiade 2025-2028, l'ANS a signé avec la FFE, le 5 décembre 2025, une nouvelle convention pluriannuelle de développement. La dotation annuelle, qui s'élevait à 58 000 €/an sur l'Olympiade 2021-2024, est portée à 92 000 €/an sur l'Olympiade 2025-2028, soit une augmentation de 34 000 €/an. Ces financements supplémentaires contribueront au renforcement des budgets engagés pour la mise en œuvre du Projet Sportif Fédéral (PSF) ainsi qu'une participation pour soutenir le recrutement d'un Emploi Sportif Qualifié (ESQ).

**Subvention du Conseil Régional d'Île-de-France pour le programme Class'Echecs :** Réunie en novembre 2025, la Commission permanente du Conseil Régional d'Île-de-France a délibéré favorablement, le 16 décembre 2025, en faveur de l'attribution d'une subvention de 120 000 € à la FFE. Ces fonds sont destinés au déploiement du programme Class'Echecs au sein des 474 lycées de la région francilienne, afin de favoriser la pratique régulière du jeu d'échecs en dotant les établissements volontaires d'un kit complet de matériel pédagogique, mis gratuitement à leur disposition.

## 2. LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2025, date de clôture du dernier exercice, les événements importants à prendre en compte sont les suivants :

**Clôture définitive du litige FFE / AIDEF :** Par arrêt du 8 janvier 2026, la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Versailles a confirmé l'ordonnance de non-lieu prononcée le 13 février 2025 par Emmanuelle PIERUCI, vice-présidente chargée de l'instruction au Tribunal judiciaire de Versailles, dans l'affaire opposant la FFE à l'AIDEF. L'AIDEF ayant renoncé à se pourvoir en cassation, ce litige est désormais définitivement clos.

**Réception des impayés IMMORTAL GAME :** À la suite de l'ordonnance du 14 octobre 2025 et des saisies-attributions réalisées en novembre 2025, restées sans contestation, la FFE a effectivement perçu la somme de 50 000 € le 4 février 2026.

## 3. LES FINANCEMENTS ET PARTENARIATS

En 2025, 92 000€ de dotation annuelle ont été perçus en 2025 (dont 25 000€ affectés à l'exercice 2026) par l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre de la nouvelle convention pluriannuelle de l'Olympiade 2025-2028.

Le montant total des financements obtenus grâce aux partenaires financiers de la Fédération s'élève à 110 000€ (dont 15 000€ affectés sur l'exercice 2026) :

- 60 000€ par le Crédit Mutuel Enseignant (dont 15 000€ affectés sur l'exercice 2025) dans le cadre d'un partenariat destiné à soutenir le secteur scolaire, les équipes de France jeunes et adultes, ainsi que le Championnat de France toutes catégories ;

- 25 000€ par la société Immortal Game dans le cadre d'une convention de partenariat sur les équipes de France Adultes ;
- 10 000€ par la Fondation « l'Echiquier de la Réussite » elle-même hébergée par la Fondation de France de France dans le cadre d'un partenariat établi autour du projet « l'Echiquier de la Réussite » ;
- 10 000€ par le Ministère de l'Intérieur ;
- 5 000€ par la Fondation Robin du Bien.

Enfin, le montant total des subvention reçues s'élèvent à 285 000€ (dont 127 500€ affectés sur l'exercice 2026) :

- 15 000€ (dont 7 500€ affectés sur l'exercice 2026) par la Région Île-de-France dans le cadre du programme « Ulis Mat ! » ;
- 120 000€ (affectés sur l'exercice 2026) par la Région Île-de-France dans le cadre du programme « Class'Échecs lycées IDF » ;
- 50 000€ par la Communauté d'Agglomération de Vichy dans le cadre de l'organisation des Championnats de France Jeunes et Adultes 2025 ;
- 80 000€ par la Ville de Vichy dans le cadre de l'organisation des Championnats de France Jeunes et Adultes 2025 ;
- 20 000€ par la Ville de Belfort dans le cadre de l'organisation du Top 16 ;

#### 4. LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

L'exercice 2025 se place dans la continuité de l'exercice 2024, synonyme d'un nouveau record de licences dont la tendance observée au cours de la saison actuelle 2025-2026 laisse entrevoir des perspectives optimistes pour la prochaine saison.

L'obtention récente des nombreuses reconnaissances pour notre Fédération (la délégation sportive par le Ministère des Sports, la reconnaissance officielle par le Comité Olympique et Sportif Français (CNOSF) et l'inscription des échecs comme discipline de haut niveau) devait nous permettre de faire reconnaître nos premiers Sportifs de Hauts Niveau (SHN) en les intégrant aux listes du Ministère des Sports, ce qui est chose faite depuis le 18 février 2026 (<https://www.sports.gouv.fr/liste-des-sportifs-francais-de-haut-niveau-60>)

Comme expliqué dans les perspectives d'évolution du rapport financier établi en 2025, l'inscription des échecs comme discipline de haut niveau devait également nous permettre d'obtenir des subventions pour le financement du haut-niveau à compter de 2026. En ce sens, la Fédération a signé le 2 mars 2026 une nouvelle convention pluriannuelle avec l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre du projet « Ambition Bleue » qui aboutira à une contribution financière de 55 000€ sur l'exercice budgétaire 2026.

En août 2025, notre Fédération a atteint un record historique de 81 781 licenciés (+7,36% par rapport à août 2024), un chiffre qui reflète la dynamique toujours croissante des échecs en France. La saison 2025-2026 débute, une nouvelle fois, en progression par rapport au début de la saison 2024-2025, avec une dynamique en progression de 16,39% (!) du nombre de licenciés au 1<sup>er</sup> avril 2026 (85 129 licences) par rapport à la même date l'année dernière (73 137 licences). Si cette tendance persiste, nous devrions ainsi pouvoir dépasser le nombre de 90 000 licenciés à la fin de la saison sportive.

Là encore, le dynamisme des 965 clubs que compte notre territoire, couplé aux différentes politiques de développement et de médiatisation, permettent de promouvoir encore davantage notre discipline.

L'augmentation du nombre de licenciés de notre Fédération (+7,36% entre le 31/08/2024 et le 31/08/2025) (+ 20,13% entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025) s'accompagne d'un enrichissement financier plus conséquent pour la fédération que ce qu'elle a connu la saison précédente (+13,48% des recettes liées aux affiliations).

Cette situation résulte notamment :

- D'une augmentation du nombre de licenciés sur l'année 2025 :
  - o +7,36% entre le 31/08/2024 (76 146 licences) et le 31/08/2025 (81 781 licences)
  - o + 20,13% entre le 31/12/2024 (55 011 licences) et le 31/12/2025 (66 082 licences)
- D'une augmentation du nombre de licences A sur l'année 2025 :
  - o +2,40% entre le 31/08/2024 (35 397 licences A) et le 31/08/2025 (36 248 licences A)
  - o +22,74% entre le 31/12/2024 (31 773 licences A) et le 31/12/2025 (38 997 licences A)
- De l'augmentation de la part fédérale de la licence A (+2 € pour les catégories Jeunes de U08 à U16 et +1 € pour les catégories Adultes)

Comme expliqué lors des précédentes Assemblées Générales, l'écart observé ces dernières saisons entre l'augmentation du nombre de licenciés et l'augmentation des recettes afférentes résultait :

- D'un montant de licences fédérales en dessous des prestations mises à disposition pour la licence B et les licences A jeunes. En termes de résultat net, la prise de licences B ou licences A jeunes représentait une perte financière pour notre Fédération ;
- D'une progression constante de l'inflation alors que le tarif des licences n'a pas évolué depuis 2016.

Dans un objectif de correction de l'inflation, et face à la volonté d'une majorité de clubs ne souhaitant pas voir le prix de la licence B augmenter, le Comité Directeur réuni à Asnières-sur-Seine pendant le week-end du 8 et 9 mars 2025 s'est accordé sur une proposition commune d'augmentation de la part fédérale des licences A en prenant en considération les points suivants :

- Eviter une augmentation unique et trop importante du tarif de la licence et privilégier une augmentation progressive sur 3 saisons ;
- Mettre fin au « mille-feuille » tarifaire de la part fédérale sur la licence A jeunes et converger, une nouvelle fois de manière progressive, vers un tarif « unique » quel que soit l'âge du licencié (de moins de 20 ans) ;
- Atteindre le tarif de 30€ pour la licence A adultes et de 15€ pour la licence A jeunes à partir de la saison 2027/2028.

Dans la continuité de cet objectif, nous vous proposons, pour la saison 2026-2027, une augmentation de la part fédérale des licences A selon les modalités suivantes, conformément à la proposition n°13 votée à l'unanimité lors du comité directeur du 8 et 9 mars 2025 :

- +2 € pour les catégories Jeunes de U08 à U16 (soit 13€) et +1 € pour les catégories Adultes (soit 29€).

Catégorie	Vet   Sen+   Sen	U20   U18	U16 et moins
Tarif actuel	27 €	14 €	9 €
Saison 2025/2026	28 €	14 €	11 €
Saison 2026/2027	29 €	14 €	13 €
Saison 2027/2028	30 €	15 €	

En ce qui concerne les actions à mener sur la saison 2025-2026, nous vous proposons les actions suivantes visant à aboutir à un budget 2026 à l'équilibre tout en renforçant nos actions de structuration et de développement :

- La poursuite du programme Class' Échecs et le développement de la passerelle des nouveaux adhérents à l'école vers les clubs, avec le soutien financier du Crédit Mutuel Enseignant, et la mise en place du dispositif Class' Echecs lycées IDF avec la dotation des 474 lycées de la Région Île-de-France avec le soutien financier de la région Île-de-France ;
- Le renforcement de notre partenariat avec le Crédit Mutuel qui devient partenaire majeur de la Fédération Française des Echecs, et plus particulièrement, partenaire des Équipes de France adultes mixtes et féminines en apportant un soutien financier pour les grandes compétitions internationales, l'organisation des stages d'entraînements, ainsi que pour le plan de performance fédéral en direction des meilleurs jeunes espoirs, donnant ainsi son nom au Championnat de France Jeunes d'Albi 2026 ;
- Le renforcement de l'accompagnement et de l'encadrement du haut-niveau, ainsi que du pilotage de la performance par Richard OZWALD (Directeur Technique National), Jean-Baptiste MULLON (Sélectionneur des jeunes sportifs de haut-niveau) et Laurent FRESSINET (Manager de la haute performance), et ce, afin de répondre aux nouvelles obligations concernant la haute performance et la très haute performance suite à la reconnaissance obtenue du Ministère des Sports ;
- Le renforcement du projet « l'École d'Echecs à la Française », programme pédagogique structuré au service des animateurs, des écoles et des clubs à travers une méthode complète et ouverte, inspirée des meilleurs pratiques internationales, visant à faciliter la mise en place de pratiques pédagogiques d'excellence et harmonisées et à répondre à un besoin largement exprimé par les animateurs qui cherchent des ressources gratuites, rigoureuses et structurées pour accompagner l'apprentissage et la progression de nos licenciés les plus motivés.
- La continuité des actions de formation de l'Institut National de formation (INF), la validation du CQP (Certification de Qualification Professionnelle) Animateur d'Échecs par la voie de la VAE pour les animateurs pouvant justifier de 10 ans d'expérience professionnelle, le lancement du parcours de formation de 162h pour les animateurs ne pouvant prétendre à la VAE, le Brevet d'État (BE) entraîneur d'Échecs, la formation continue, les activités notées au baccalauréat et en Service Universitaire des Activités Physique et Sportives (SUAPS) ;

- Le développement du projet « e-chess » visant à établir des passerelles entre les communautés de joueurs d'échecs en ligne, et actuellement non licenciés au sein d'un club, et la Fédération Française des Echecs, leur proposer une offre de services qui correspond à leurs attentes et motiver celles-ci à rejoindre les effectifs de notre Fédération ;
- La continuité du projet de développement de l'ensemble des Systèmes d'Informations (SI) de la Fédération, avec une nouvelle signalétique et une possibilité de paiement en ligne pour les clubs au niveau d'une fédération délégataire supprimant les difficultés actuelles. L'objectif visé est la finalisation du projet pour septembre 2026 ;
- Une nouvelle fois, la nécessité de structurer la Fédération pour remplir sa mission auprès des clubs, des organes déconcentrés, d'assurer nos nouvelles obligations avec la qualité et l'exigence nécessaire suite à nos différentes reconnaissances et auprès de nos partenaires. La situation actuelle tend de plus en plus vers la saturation du temps fourni de manière bénévole par les membres du Comité Directeur et nos permanents rencontrent des difficultés pour prendre leurs congés au vu de la charge de travail existante. De nouvelles forces vives sont nécessaires ;
- Enfin, la Fédération réfléchit actuellement à l'achat de son siège social en région parisienne. Il sera fait, en ce sens, une proposition formulée auprès de l'Assemblée Générale visant à permettre aux instances dirigeantes d'initier des recherches approfondies et de pouvoir engager la Fédération dans un emprunt bancaire dont le montant maximal sera clairement déterminé.

**Cette partie du rapport de gestion du Trésorier 2025 ne fait qu'évoquer les évolutions envisagées par le Comité Directeur sur l'exercice 2026. Les choix et engagements de l'Assemblée Générale sur leur application seront des points débattus et soumis aux votes séparément et ultérieurement à l'approbation de ce rapport d'exercice 2025. L'approbation du rapport n'engage en rien l'application des propositions évoquées ci-dessus.**

## AFFECTATION DU RESULTAT

### 1. L'EXAMEN DES ETATS FINANCIERS ET DU RESULTAT

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation (voir Bilan, compte de résultat et annexe) et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Du point de vue comptable, l'année 2025 est une année de stabilisation financière pour notre Fédération, avec l'objectif d'absorber le coût des événements structurels mis en place lors de l'exercice 2024, de réaliser des économies sur les postes le permettant sans affaiblir les projets de développement enclenchés, et de retrouver un équilibre financier lors de l'exercice 2025 tel que présenté lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2025 à Vichy.

Le pilotage du budget a été réalisé de manière progressive, au fil de l'année 2025, en prenant en considération le montant des économies réalisées, les recettes liées à l'augmentation du nombre de licenciés, de la part fédérale des licences A ainsi que du nombre de licences A et, bien entendu, des dépenses non envisagées mais nécessaires, le budget réalisé ayant abouti à un résultat bénéficiaire de 97 655,14€.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires net s'est élevé à 257 973€ contre 220 404€ au 31 décembre 2024, soit une hausse de 17,04%.

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 2 802 166€ contre 2 502 508€ au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 11,97%.

Le montant des achats et autres achats et charges externes s'élève à 1 195 297€ contre 1 440 998 au titre de 2024, soit une diminution de 17,05%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 13 763€ contre 13 431€ au titre de 2024, soit une faible hausse de 2,47%.

Le montant des salaires et charges sociales des personnels de la FFE (y compris le Président) s'élève à 432 168€ contre 423 057€ au titre de 2024, soit une hausse de 2,15%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation s'élève à 44 403€ contre 30 286€ au titre de la période précédente, soit une hausse de 46,61%.

Le total des charges d'exploitation de l'exercice s'est élevé à 2 722 049€ contre 2 670 281€ au titre de 2024, soit une hausse de 1,94%.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de la Fédération, équilibré en actif net et en passif, s'élevait à 2 357 347€ contre 1 953 337€ à la clôture du précédent exercice, soit une augmentation de 20,68%.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 97 655€ contre un déficit de -150 617€ au titre de 2024.



À la fin de l'exercice 2025, les capitaux propres remontent à 265 716€ contre 168 061€ à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 58,10%.

La provision pour indemnisation de départ en retraite s'élève à 43 922€ conformément aux règles comptables en vigueur. Ce montant de provision nous permet de verser les primes de départ en retraite des salariés le jour du choix du salarié de départ en retraite sans impact sur l'exercice en cours. A noter que le montant de la provision s'élevait à 60 940€ à la fin de l'exercice précédent, la diminution provenant notamment du départ en retraite de Joëlle Mourgues après 33 années d'engagement au service de notre Fédération.

Cette présentation respecte l'aspect de présentation réglementaire devant être fait devant une Assemblée Générale mais, dans la suite des précédents rapports financiers, nous souhaitons continuer de vous donner davantage de détails sur l'exercice 2025, et notamment en nous basant sur l'analytique.

## 2. EXAMEN PLUS DETAILLE SUR LA BASE DE L'ANALYTIQUE

Au 1er janvier 2025, la Fédération disposait de 168 061€ en capitaux propres. Ces fonds propres de début d'exercice correspondaient sur l'année 2025 à 31,40 jours d'activité ( $168\,061 / (1\,953\,337 * 365)$ ).

Ces fonds propres au 1er janvier 2026 ont augmenté, du fait du résultat comptable bénéficiaire de l'exercice 2025, et s'établissent à 265 716€ correspondant sur l'année 2026 à 56,63 jours d'activité ( $265\,716 / (2\,357\,347 * 365)$ ). Pour rappel, la traduction des fonds propres en « jours d'activité » permet de donner une idée du nombre de jours que la Fédération peut tenir (en théorie) grâce à ses fonds propres si l'activité s'arrêtait ou diminuait fortement. Conformément à la volonté exprimée lors de l'Assemblée Générale de 2025, une réduction des dépenses couplé à une augmentation des tarifs des licences ont permis d'inverser la tendance précédemment observée pour se rediriger vers le minimum théorique de « confort » de 60 jours d'activité.

Nous souhaitons vous apporter un éclairage sur l'absence de provisions pour risques au 31 décembre 2025 alors que celles-ci s'élevaient à 15 000 € au 31 décembre 2024 :

- La plainte avec constitution de partie civile de l'AIDEF contre le Président de la Fédération en 2011, opposant ainsi la FFE à l'AIDEF (Association Internationale Des Echecs Francophones), a vu une ordonnance de non-lieu être délivrée le 13 février 2025 par Madame la Juge Emmanuelle PIERUCI, vice-présidente chargée de l'instruction au Tribunal judiciaire de Versailles. Par arrêt du 8 janvier 2026, la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Versailles a confirmé cette ordonnance. L'AIDEF ayant renoncé à se pourvoir en cassation, ce litige est désormais définitivement clos et la correspondant de 5 000€ a été abandonnée.
- Le litige apparu fin 2024 avec un ancien salarié de la FFE a fait l'objet d'une conciliation signée par les deux parties au début de l'année 2025, mettant fin au différent existant. La provision correspondant de 10 000€ a donc également été abandonnée.

Les comptes annuels et leurs annexes donnés par le Cabinet d'Expert-comptable ainsi que le détail réalisé par la Fédération fournissent toutes les informations et les explications requises. Je ne vais m'attacher qu'à développer quelques thèmes du plan analytique de la fédération. Je serais à votre disposition pour toutes explications complémentaires sur la totalité du budget réalisé.

Le solde recettes-dépenses des « Produits financiers » est créditeur par rapport au prévisionnel de +90 452,08€ réparti de la manière suivante :

- Total Poste « 11xxx – Affiliations clubs et reversions ligues » : +20 758,75 € correspondant à la hausse du nombre de licenciés, et notamment, à la hausse importante de la proportion de licences A par rapport à l'année 2024 (accompagnée de l'augmentation de la part fédérale sur les licences A).
- Total Poste « 12xxx – Homologation » : +24 140,50€ provenant de la dynamique en nombre de tournois organisés et de participant à ces tournois déduction faite d'une augmentation des coûts de gestion des ELO.
- Total Poste « 13xxx – Partenaires financiers » : +45 552,83€ provenant notamment de l'augmentation de la dotation annuelle de l'ANS (Poste « 13100 ANS ») ainsi que de la réception de la dernière mensualité de 25 000€ de la société Immortal Game et des 10 000€ du Ministère de l'Intérieur (Poste « 13400 – Autres partenaires »).

Un solde recettes-dépenses des coûts globaux du secteur « Fonctionnement » débiteur par rapport au prévisionnel de -37 975,66 € réparti de la manière suivante :

- Total Poste « 21xxx – Gouvernance » : -17 414,91€ d'écart entre le budget et le réalisé provenant notamment de l'organisation de réunions de travail supplémentaires les vendredis précédant les Comités Directeurs, la location de la salle au CNOSF ou encore le recours à un prestataire de retranscription afin de gagner en efficacité dans la réalisation et la publication du compte-rendu ;
- Total Poste « 22xxx – Siège Fédéral » : -20 560,75€ d'écart entre le budget et le réalisé provenant de dépenses supplémentaires liées notamment au versement de primes aux salariés ainsi que d'une augmentation des salaires. En contrepartie, certaines « économies » (qui ne se traduisent pas par des rentrées d'argent) ont été réalisées, avec un report des investissements envisagés pour la finalisation du Système d'Information et une diminution du budget alloué à l'encadrement du haut niveau. Enfin, des dettes fournisseurs ont fait l'objet d'annulation en cette fin d'année 2025 ;

Le poste 22100 comprend le coût de la convention réglementée « Rémunération du Président » qui a été reconduite pour la mandature 2025-2028, conformément aux articles 8.2 et 7.6 des statuts de la Fédération lors du vote n° 7 du Comité Directeur du 24 avril 2021 et approuvée par l'Assemblée générale du 29 mai 2021. M. Éloi RELANGE, Président de la Fédération, a reçu une rémunération brute de 46 140,59€ (soit une rémunération chargée de 72 247,26€) pour la période de l'année 2025, correspondant au seuil d'entrée de la catégorie 8, cadre dirigeant de la Convention Nationale du Sport.

Au coût de la rémunération d'Éloi RELANGE s'ajoute les indemnités de déplacement, de restauration et d'hébergement auxquelles il peut prétendre, dès lors que ceux-ci, engagés dans l'intérêt de la Fédération, sont en totalité accompagnés d'une pièce comptable justificative.

Toutes les dépenses du Président relèvent de l'accord et la validation du Trésorier.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, relatives à l'établissement du rapport spécial sur les conventions réglementées, le Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport la communication officielle des conventions réglementées qui se poursuit jusqu'à la fin du mandat du Président pour Éloi RELANGE.

A noter que l'attribution à M. Jean-Baptiste MULLON, dans le cadre d'une convention réglementée, d'un contrat de travail d'intervention à durée déterminée de six (6) mois à temps plein, dans le cadre de l'organisateur des championnats de France Jeunes et Adultes, n'a pas été renouvelé pour l'exercice 2025.

Le poste 22950 « Divers » comprend notamment :

- L'annulation d'une facture « AFONSO AVOCATS » pour un montant de 10 725,00€, datée de 2022 et correspondant à des honoraires d'avocat dans le cadre du contentieux prud'homal ayant opposé la FFE à Jordi LOPEZ en 2021. Face à l'absence de justification des travaux réalisés, la Fédération a refusé d'honorer cette facture qui est désormais, au vu du délai écoulé, définitivement sortie des comptes ;
- L'annulation de la TVA due à la douane pour un montant de 10 555,60€ dans le cadre d'une commande de matériel pour Class'Échecs et, pour laquelle, ladite somme n'a jamais été réclamée. Face à l'absence de manifestation, et au vu du délai écoulé, la décision a également été prise de sortir cette somme due des comptes ;
- L'annulation de la provision pour litige avec un ancien salarié pour un montant de 10 000,00€ dans le cadre d'un contentieux salarial. Une conciliation ayant été signée par les parties au début de l'année 2025, la provision a été définitivement neutralisée ;
- L'annulation de la provision pour litige avec l'AIDEF pour un montant de 5 000,00€ dans le cadre du litige l'opposant la FFE et son ancien président Jean-Claude MOINGT. L'affaire ayant été définitivement classée, cette provision a également fait l'objet d'une neutralisation des comptes ;
- La reprise de la Provision pour Indemnité de Départ à la Retraite (PIDR) pour un montant de 22 506,35€ suite au départ à la retraite de Mme Joëlle MOURGUES après 33 années d'engagement au service de notre Fédération et venant compenser le montant des dépenses supplémentaires constatées dans le poste 22100 « salaires et charges » ;
- Le montant des intérêts générés pour la rémunération des comptes à termes dont dispose la Fédération, et dont le montant s'élève à 11 585,61€ pour l'exercice 2025 ;
- Le montant des dotations aux amortissements pour un montant total de 42 815,11€ en 2025.

Un solde recettes-dépenses des coûts globaux du secteur « Développement » créditeur par rapport au prévisionnel de 20 299,35€ réparti de la manière suivante :

- Total Poste « 31xxx – Commission » : +39 394,95€ provenant notamment d'une revalorisation du stock de matériel fourni par la fondation « l'Echiquier de la Réussite » destiné au secteur scolaire pour un montant de 30 000€ dans le poste « 31100 – Commission scolaire » ;

- Total Poste « 32xxx – Formation » : –34 555,98€ qui s'explique notamment par le fait que 20 000€ était initialement budgété pour le dispositif « Ecole d'Échecs à la Française » dans le poste « 33300 – Autres développements clubs » et qui a fait depuis l'objet d'un nouveau poste créé « 32150 – Ecole d'Échecs à la Française ». De la même manière, 7 500€ était initialement budgété pour le Séminaire des Entraîneurs dans le poste « 42100 – Haut niveau Adultes Mixtes » et ont finalement basculé dans le nouveau poste créé « 32500 – Formation entraîneurs ». A noter que la Fédération a participé à hauteur de 8 000€ dans le cadre de la toute première cohorte de CQP et qu'aucune refacturation n'a été effectuée à l'INF (Institut National de Formation) sur 2025.
- Total Poste « 33xxx – Clubs » : +15 460,38€ résultant notamment du reclassement des 15 200€ de dépenses opérées pour le dispositif « Ecole d'Échecs à la Française » dans le poste « 32150 – Ecole d'Échecs à la Française ». Le solde du poste « 33200 – Echecs & Mat Juniors » est débiteur de –8 567,65€ par rapport au prévisionnel, le montant des augmentations décidées lors du Comité Directeur des 14 et 15 juin 2025 ne suffisant pas à couvrir l'inflation constatée dans la production et l'expédition des magazines. Enfin, le montant du poste « 33100 – Dotations clubs » est créditeur de +4 561,41€ par rapport au prévisionnel, le montant des aides demandées et attribués n'ayant pas été aussi important qu'envisagé.

Le solde recettes-dépenses des coûts globaux du secteur « Haut niveau » est créditeur par rapport au prévisionnel de 37 245,15€ réparti de la manière suivante :

- Total Poste « 411xx – Sélection Équipes » : –21 961,66€ résultant notamment d'un coût plus important que prévu pour la participation de l'équipe de France au Championnat d'Europe des Nations à Batoumi du 5 au 14 octobre 2025, ainsi que pour le Championnat du Monde féminin par équipes à Linares du 18 au 23 novembre 2025 ;
- Total Poste « 412xxx – Sélections individuelles » : +54 146,08€ qui s'explique par des frais de déplacement bien moindre en 2025 par rapport à 2024, notamment en ce qui concerne le Championnat du Monde des Jeunes U14 à U18 qui s'est déroulé en Albanie en 2025, alors que celui-ci avait eu lieu au Brésil en 2024 ;
- Total Poste « 42xxx – Entraînements » : +5 060,73€ dû notamment au basculement de 7 500€ dédié à l'organisation du Séminaire des Entraîneurs dans le nouveau poste créé « 32500 – Formation entraîneurs » alors qu'initialement budgété dans le poste « 42100 – Haut niveau Adultes Mixtes »

Le solde recettes-dépenses des coûts globaux du secteur « Compétitions » débiteur de –12 365,78€ réparti de la manière suivante :

- Total Poste « 51xxx – Compétitions par Équipes » : +2 019,08€ d'écart entre le budget et le réalisé. Les diminutions par rapport au prévisionnel concernent notamment les Postes « 51010 – Top 16 » pour –2 915,24 €, « 51020 – Interclubs adultes » pour –2 691,90€ et « 51040 – Interclubs Jeunes » pour –3 099,56€. Le poste « 51070 – Coupe Loubatière » compense avec un solde créditeur de +7 990,66€ par rapport au prévisionnel ;
- Total Poste « 52xxx – Compétitions individuelles » : –16 045€ d'écart entre le budget et le réalisé provenant notamment d'une augmentation du déficit du poste « 52010 – Championnat de France » par rapport aux éditions précédant celle de 2024, l'augmentation des dépenses résultant

de l'égalité des prix entre les hommes et les femmes tel que décidé à l'unanimité lors du vote n°4 du comité directeur des 18 et 19 novembre 2023. La recherche d'une diminution des dépenses liées à ce Championnat, ainsi qu'au Championnat de France Jeunes (Poste 52020 – Championnat de France Jeunes »), ont permis une diminution de -23,14% du déficit cumulé de ces 2 événements majeurs. Ainsi, l'économie souhaitée n'a pas été atteinte mais un effort drastique a été opéré conformément à l'engagement pris lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2025.

- Total Poste « 53050 – Compétitions Scolaires » : +1 660,62€, une légère diminution du déficit en comparaison à 2024.

Pour plus de détails sur la totalité de chaque poste y compris ceux déjà rapidement évoqués, nous sommes à votre disposition pour vous apporter des précisions supplémentaires.

En conclusion de l'exercice 2025, nous tenons à souligner que :

- Toutes les actions de développements ont été réalisées, le développement du nouveau système d'information s'accroît, les formations CQP se poursuivent via l'Institut National de Formation (INF) et le nouveau dispositif Ecole d'Échecs à la Française a été mis en place ;
- Le résultat comptable de +97 655€, satisfaisant sur le plan des objectifs fixés de stabilisation budgétaire fixés, est toutefois à prendre avec des pincettes. En effet, comme expliqué précédemment, celui-ci résulte de plusieurs « recettes comptables » ne se traduisant pas par des rentrées d'argent :
  - +30 000,00€ de valorisation du stock de matériel de l'Echiquier de la Réussite (qui n'a pas fait l'objet d'un achat par la Fédération) ;
  - +10 725,00€ suite à l'annulation d'une facture « AFONSO AVOCATS » ;
  - +10 555,60€ suite à l'annulation de la TVA initialement due à la douane ;
  - +10 000,00€ suite à l'annulation de la provision pour litige avec un ancien salarié ;
  - + 5 000,00€ suite à l'annulation de la provision pour litige avec l'AIDEF.
- L'augmentation du nombre de licenciés de notre Fédération (+7,36% entre le 31/08/2024 et le 31/08/2025) (+ 20,13% entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025) s'accompagne d'un enrichissement financier plus conséquent pour la fédération que ce qu'elle a connu la saison précédente (+13,48% des recettes liées aux affiliations) ;
- La première augmentation de la part fédérale de la licence A (+2 € pour les catégories Jeunes de U08 à U16 et +1 € pour les catégories Adultes) votée lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2025 à Vichy va dans le sens du rattrapage de l'inflation (entre +21% et +22% ce jour en comparaison à 2016) et a contribué à tenir l'objectif d'un budget à l'équilibre sans compromettre les projets de développement de notre Fédération ;
- Approuver les deux dernières augmentations envisagées de la part fédérale de la licence A permettra de finaliser le rattrapage de l'inflation, favorisant la continuité des projets de développement, le financement du nouveau système d'information et le renforcement des effectifs tout en contribuant à la consolidation des fonds propres et permettant d'envisager l'achat du siège social de notre Fédération.

De plus, ce résultat 2025 repose sur un niveau de Bénévolat équivalent à 5,79 personnes à temps plein.

Les élus bénévoles et membres du Bureau Fédéral continuent d'effectuer des travaux qui devraient être notamment réalisés par des salariés, comme c'est le cas dans les autres fédérations sportives.

### 3. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de +97 655 euros.

Ce bénéfice a été notamment réalisé grâce à une augmentation du nombre de licenciés, du nombre de licences A et de l'augmentation de la part fédérale de la licence A, couplé à une politique de pilotage du budget par la réduction des dépenses. Cependant, de nombreuses « recettes comptables » ne se traduisant pas par des rentrées d'argent ont contribué à la formation de ce bénéfice et ne se reproduiront pas sur l'exercice 2026.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sur les fonds propres sans droit de reprise.

Compte tenu de cette affectation, au 31 décembre 2025, les capitaux propres de la Fédération seraient de 265 716€, auxquels il faut garder en mémoire la provision supplémentaire de 43 922€ d'indemnité de départ en retraite.

Les capitaux propres par rapport au budget prévisionnel qui vous sera présenté ultérieurement correspondront, sur l'année 2026, à 56,63 jours d'activité ( $265\,716 / (2\,357\,347 * 365)$ ).

## ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA FEDERATION

La Commission de Contrôle Économique et de Gestion se réunit très périodiquement. Elle réalise des rapports d'étape en toute autonomie en ayant accès à tous les documents qu'elle demande et obtient une réponse aux questions qu'elle sollicite.

Le Comité Directeur a arrêté les comptes 2025 lors de sa séance plénière des 21 et 22 mars 2026.

Le mandat du Cabinet d'Expert-comptable se poursuit et la Commissaire aux comptes dont le contrat a été validé pour 6 ans lors de l'Assemblée d'avril 2022 a effectué ses contrôles lors sa quatrième année de mission.

\*\*\*

En conclusion, nous souhaitons que les deux propositions qui vous seront soumises, emportent votre approbation.

Nous vous invitons, après les présentations du rapport de votre Commissaire aux Comptes et du rapport de la Commission de Contrôle Économique et de Gestion, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote, à savoir :

- Approbation du rapport financier 2025 ;
- Approbation de l'affectation du résultat.